



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 531-2024

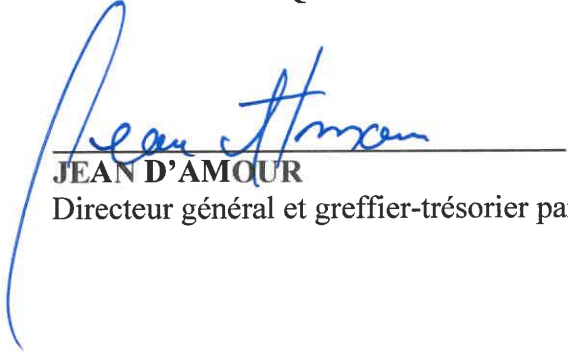
AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 4 juin 2024 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité la version finale du règlement intitulé :

**RÈGLEMENT N° 531-2024 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT N° 481-2019 DÉCRÉTANT
LE PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER
LES PARTIES DU TERRITOIRE SUJETTES
AUX ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS ET DE
DÉCRIRE LES MESURES PERMETTANT
D'ATTÉNUER CE PHÉNOMÈNE**

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 4^{ième} JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX
MILLE VINGT-QUATRE.**



JEAN D'AMOUR

Directeur général et greffier-trésorier par intérim